

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le mardi 30 janvier 2018 à compter de 19 h

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTIONS
 - a) Dérogation mineure
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À cette séance ont été dûment convoqués, selon le Code municipal, les membres du conseil municipal.

1. PRÉSENCES

Son Honneur la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères Manon Bissonnette, Sophie Chénier, Annie Dufort, Carine Gohier, Claire Valois et M. le conseiller Dominic St-Laurent

Est aussi présente Mme Diane Champagne, directrice générale

Résolution
18-01-011

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par la directrice générale.

Résolution
18-01-12

3. a) DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les recommandations du 17 janvier 2018 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les points suivants :

DM LOT 20 DU RANG 03, CHEMIN DU 3E RANG

Il est proposé par Joseph Graham et unanimement résolu de recommander au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure suivante : permettre la coupe d'arbre dans le cadre d'une exploitation sylvicole à 10 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau à débit régulier au lieu de 100 mètres; permettre la coupe d'arbres à 0 mètre au lieu de 30 mètres d'une rue; permettre la coupe d'éclaircie à 45% des tiges dans les peuplements 4 et 7 au lieu d'un maximum de 1/3 (33.3%) des tiges commerciales par période de 10 ans tel que prescrit par l'article 7.2.3 du règlement de zonage 553-15.

CONSIDÉRANT QUE le CCU, à son assemblée du 17 janvier 2018 a fait une recommandation positive aux demandes de dérogation mineure pour le lot 20 du rang 03

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Claire Valois, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dérogations mineures pour le: Lot 20 du rang 03.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19 h 04 À 19 h 06)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Claire Valois, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 07.

Résolution
18-01-13

Anne-Guyline Legault, mairesse

Diane Champagne, directrice générale

